

**Arrêté n° AG-2025-DBAF-0166 du 17 décembre 2025
fixant les tarifs de conception de sujet de concours en langue kanak par l'académie
des langues kanak (ALK)**

Historique :

Créé par : *Arrêté n° AG-2025-DBAF-0166 du 17 décembre 2025 fixant les tarifs de conception de sujet de concours en langue kanak par l'académie des langues kanak (ALK)*

JONC du 19 décembre 2025
Page 28273

Article 1^{er}

La conception d'un sujet de concours en langue kanak est arrêtée à vingt-deux mille cinq cents (22 500) francs CFP hors taxes.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.